



Lettre de la Commission du droit du Canada

de Shauna Van Praagh, présidente de la Commission du droit du Canada

Lettre no 13

28 août 2024

L'été et la vie est facile...

L'aria de George Gershwin, « Summertime », évoque de manière convaincante le rythme, le son et la sensation de la saison. Alors que le mois d'août touche à sa fin et que nous nous tournons vers l'automne, le moment semble bien choisi pour réfléchir au potentiel de l'invitation de l'été à perturber nos routines habituelles.



Il y a quelques semaines, je suis tombé sur une affiche surprenante sur le côté du petit Musée des pêches et du patrimoine au Cap-Breton : « Fermé pour innovations ». Le bâtiment était manifestement fermé. Rien ne semblait se passer derrière les portes closes. Il aurait été plus habituel, bien sûr, de lire « Fermé pour rénovations ». Peut-être le mot « Innovations » était-il une erreur ; peut-être était-il intentionnel, témoignant d'un certain sens de l'humour. Quoi qu'il en soit, ce panneau nous amène à nous demander si une

période de fermeture - qu'elle soit partielle ou totale - peut être l'occasion d'innover.

Bien entendu, les écoles sont censées être fermées une partie de l'année, ce qui donne aux élèves et aux enseignants le temps de ralentir et de se préparer à revenir revigorés. Nous acceptons ce type de fermeture sans éprouver la frustration que provoquent les panneaux indiquant simplement « Fermé », qu'il s'agisse de la fermeture d'une route (pour cause de travaux) ou de celle d'un restaurant ou d'un magasin préféré (pour cause de panne d'électricité ou de congés annuels). Penserions-nous différemment si la mention « Fermé » signalait une retraite remplie de travail constructif, positif et créatif ?

Ottawa, siège de la Commission du droit du Canada, paraît particulièrement endormie pendant les mois d'été. Contrairement aux écoles, le gouvernement n'est pas réellement ou complètement fermé. Toutefois, à l'instar des écoles, ses programmes et ses rythmes habituels semblent suspendus. Le service public ralentit, abandonnant aux visiteurs les rues et les sites de la capitale nationale. Peut-être qu'un ralentissement estival peut s'avérer, comme nous l'espérons pour les enfants d'âge scolaire, crucial pour susciter la curiosité et l'enthousiasme nécessaires à une véritable innovation dans la pensée et la pratique.



Lors d'une récente promenade nocturne près du canal Rideau, j'ai découvert un espace d'Ottawa - un peu à l'écart des bâtiments gouvernementaux - rempli exactement de ce type de dynamisme et d'énergie estivale. Sur l'herbe devant l'hôtel de ville, des gens apprenaient à faire de la salsa ! Il était clair que beaucoup de danseurs en étaient à leur première expérience, tandis que d'autres semblaient savoir exactement ce qu'ils faisaient et étaient enthousiastes à l'idée de s'exercer sous un magnifique crépuscule estival. Guidé par des professeurs et des bénévoles, ce groupe incroyablement diversifié d'individus - apparemment de tous âges, professions, talents et provenance - apprenait, bougeait et profitait ensemble de l'inspiration musicale. Ils avaient mis un terme à leur travail et suspendu leur identité pendant un petit moment pour se mettre en mode innovant de danse salsa.

Dans un contexte plus manifestement lié à la réforme du droit, Ottawa a accueilli la 106^e réunion annuelle d'été de la Commission pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC) du 12 au 16 août. Des délégués de tout le Canada sont chaque année réunis pour une semaine par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les participants sont des juristes du gouvernement, des procureurs, des avocats en pratique privée, des membres de la magistrature, des professeurs de droit et des responsables d'organes de réforme du droit. Pendant cinq jours intenses, ils examinent, guident, soutiennent et discutent des projets et des résolutions visant à modifier, mettre à jour ou harmoniser un large éventail de lois. C'était la deuxième fois que j'observais et apprenais des conversations entre les délégués, et j'ai été très honoré de présenter le séminaire commémoratif Earl Fruchtman de la CHLC, nommé en l'honneur d'un participant remarquable et d'un leader de l'organisation et de son travail extraordinaire.

J'ai intitulé mon séminaire « Sérieux, surprenant et durable : Le projet de reconstruction d'une commission du droit pour le Canada ». Ponctuée d'extraits des lettres mensuelles que j'ai écrites depuis le début de mon mandat, lus à haute voix par les participants au séminaire, la séance a pris la forme d'une visite guidée d'une journée portes ouvertes de la Commission du droit du Canada. Mon objectif premier était simplement de partager le sentiment inspirant et parfois intimidant des possibilités et de l'ampleur attachées à la tâche de reconstruire une agence fédérale dédiée à l'engagement de la population du Canada dans l'évolution du droit.

Pour rendre cet objectif plus concret, le séminaire a donné l'occasion aux participants de contribuer à l'activité continue d'écoute et d'apprentissage de la CDC. Ils ont été invités à répondre par écrit à l'une des questions suivantes : 1) Citez un défi à l'horizon qui a de l'importance pour la réforme du droit au Canada ; ou 2) La CDC ne devrait PAS aller dans l'espace suivant ou s'occuper du sujet suivant. Les défis cités comprennent l'intégration significative des traditions juridiques autochtones, les progrès technologiques, la crise climatique, l'augmentation des inégalités, le manque de vision dans la planification des politiques, le fait de placer les personnes au centre du changement et la nécessité d'une plus grande clarté et d'un meilleur accès à la justice. En ce qui concerne ce que la CDC ne devrait pas faire, les réponses comprenaient « perdre espoir », « tout éviter », « essayer d'être tout pour tout le monde », « être trop hâtif », « s'immiscer dans des



CDC | LCC

Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir

controverses partisanses », ou « supposer que les cadres juridiques sont toujours la meilleure façon de résoudre les problèmes ».

Il n'est pas surprenant que, compte tenu de la composition de ce groupe, les idées et les avertissements aient été très diversifiés et aient suscité la réflexion. La CDC se réjouit des conversations en cours et des initiatives partagées avec ses amis et voisins de la communauté de la réforme du droit. En concluant mon séminaire, j'ai partagé avec les délégués de la CHLC la photo « Fermé pour innovations » et leur ai suggéré d'imaginer d'accrocher un panneau « Fermé pour innovations » sur la porte de leur bureau chaque été, lorsqu'ils se réuniront pour leur assemblée annuelle. L'engagement collectif dans la réforme du droit semble être précisément le type de projet qui s'épanouit lors d'une retraite estivale de nos routines respectives. Fermé pendant une semaine : non pas pour une « vie facile », mais plutôt pour l'innovation créative, collective et significative que l'été peut et doit inspirer.